



*Le Sport
en Liberté*

Fédération Française du Sport Travailleiste

Agrément du Ministère chargé des Sports N°13056 du 15 juin 1953

Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Confédération Sportive Internationale du Travail

Siège administratif : 51, RUE DE LA GARE – 78370 PLAISIR

Tél. : 01.30.07.70.70 – Fax : 01.30.79.06.83 – Mail : f-f-s-t@orange.fr

**Mesdames et Messieurs les Présidents
de clubs**

Nos Réf : GM/KL/7110

OBJET : règles de sécurité et d'affichage à l'entrée
des établissements de pratique sportive

Plaisir, le 07 Février 2019

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Suite à la récente inspection par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, du lieu d'entraînement de l'un de nos clubs, pour lequel plusieurs manquements lui ont été remarqués, nous vous rappelons certaines règles de sécurité et d'affichage à respecter.

A l'entrée de la salle ou de l'établissement, doit être installé un tableau faisant figurer :

- L'affichage de l'attestation d'assurance pour la saison en cours
- Les diplômes des entraîneurs
- Les consignes de sécurité à respecter en cas d'urgence
- Adresse et numéro de téléphone des secours (personnes ou organismes susceptibles d'intervenir en cas d'urgence)
- Plan d'évacuation
- Affichage des horaires d'ouverture et des tarifs pratiqués

De plus l'établissement doit être équipé de détecteurs de fumée et d'extincteurs.

Nous portons à votre connaissance également, l'obligation de protection des parois d'un dojo, imposée par la Norme Française NF P 90-209 du 22 juillet 2016 spécifiant les exigences techniques, de sécurité, d'hygiène et de confort liées à la conception, l'aménagement et l'utilisation des salles pour la pratique des arts martiaux.

Elle précise, en outre, qu'il faut une protection de l'aire d'évolution par le capitonnage des obstacles de toute nature (murs, piliers, radiateurs...) situés à une distance inférieure à 1 mètre de l'aire d'évolution et ce, sur une hauteur de 2 mètres en partant du sol.

Si tel n'était le cas, nous vous remercions de vous mettre en conformité.

Nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs, en l'assurance de nos salutations sportives.

Le Président
Georges MOJESCIK